



Florennes, le **15 MAI 2025**

Commune de Florennes
Province de Namur

RECOMMANDÉ

Maître Florence DEMOUSTIER
Rue de Namur, 58A
5600, PHILIPPEVILLE

Collège des Bourgmestre et Echevins
Place de l'Hôtel de ville 1
5620 Florennes
Tel 071 68 11 10
Fax 071 68 11 11

IM10012562000016051

Service	Urbanisme urbanisme@florennes.be 071/68 14 60	Vos références	00-00-0180/012-CL
		Nos références	1 777 81/25-121
		Annexes	

Objet

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 14/04/2025 relative à un bien sis Rue de Philippeville, 192 à 5620 Florennes, cadastré division 5, section A n°306B, 307K, 307P et appartenant à *****, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D IV 99 du Code du Développement Territorial

Le bien en cause est situé **en zone de services publics et d'équipements communautaires, dans un périmètre de réservation d'infrastructure principale, dans un périmètre d'intérêt paysager, zone forestière (5A0306/006000), zone forestière, dans un périmètre d'intérêt paysager, dans un périmètre de réservation d'infrastructure principale, zone agricole (5A0307/00P000), zone agricole (5A0307/00K000)**, au plan de secteur de Philippeville-Couvin adopté par A R du 24/04/1980 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ,

Le bien en cause a fait l'objet d'un ou plusieurs permis d'environnement

- Permis d'environnement n° 2003/2 délivré le 25/07/2003 à VALTIN (93063A0306/00B000) visant à l'aménagement et l'exploitation d'un dancing,

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de crasse 3 ,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis intégré urbanisme ,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ,

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un site Nature 2000 visé par l'article ibis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Le bien n'est pas situé dans une zone de prévention de captage au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau

Le bien n'est pas situé dans zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement du sous-bassin hydrographique de la Meuse Amont adoptée par le Gouvernement wallon le 19 décembre 2013

Le bien n'est pas situé à proximité (moins de 20m) d'un axe de ruissellement concentré

Le bien n'est pas soumis au droit de préemption et *n'est* pas situé dans les *limites* d'un plan d'expropriation

Le bien n'est pas situé dans un schéma de développement communal

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un site à réaménager

Le bien n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine

Le bien n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine

Le bien n'est pas situé sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193

Le bien n'est pas classé en application de l'article 196

Le bien n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209

Le bien n'est pas localisé dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233

Données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols Néant

Aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour

Pas de plan d'alignement

Le bien n'est pas traversé/longé (moins de 50 mètres) par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau

Ni arbre ni haie remarquable

Le bien est situé en zone d'assainissement autonome (5A0306/00B000) au PASH (Plan d'Assainissement par Sous bassin Hydrographique) fi n'est pas équipé d'un égout Il doit faire l'objet d'une épuration individuelle

Le bien semble bénéficier d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux Nous vous invitons toutefois à prendre contact avec Ores et Inasep afin de vous en assurer